

AVIS DE PROJET D'APPORT PARTIEL D'ACTIF PAR SOITEC SA A SOITEC NEWCO 1 SAS

SOITEC SA

Société anonyme à conseil d'administration au capital de 65 906 527,00 euros, dont le siège social est Parc technologique des Fontaines – Chemin des Franques – 38190 BERNIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro 384 711 909

(La société apporteuse)

SOITEC NEWCO 1 SAS

Société par actions simplifiée au capital de 1 000 euros, dont le siège social est Parc technologique des Fontaines – Chemin des Franques – 38190 BERNIN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de GRENOBLE sous le numéro 849 568 530

(La société bénéficiaire)

--

Aux termes d'un acte sous seing privé (projet de traité d'apport) établi à Bernin en date du 28 février 2020, SOITEC SA transmettrait à SOITEC NEWCO 1 SAS, à titre d'apport placé sous le régime juridique des scissions, l'ensemble des éléments (actif et passif) composant sa branche complète et autonome d'activité « Partner Labs », à savoir l'ensemble de l'activité de recherche et développement exercée sur le site du Laboratoire d'électronique et de technologie de l'information du Commissariat à l'énergie atomique (ci-après le « LETI »), soit plus précisément :

- L'activité de service de prototypage avancé s'appuyant globalement sur le site du LETI (ligne LETI-SOITEC appelée *Substrate Innovation Center*) ;
- Les activités de mises au point des procédés et de prototypages s'appuyant sur la ligne pilote de développement qui va être installée au LETI, co-financée avec le groupe Applied Materials (« AMAT ») (ligne AMAT-SOITEC pour le carbure de silicium) ;

(ci-après la « **Branche d'Activité Apportée** »).

Les conditions de l'apport ont été établies sur la base du rapport financier semestriel de SOITEC SA en date du 27 novembre 2019 sur les états financiers consolidés intermédiaires arrêtés au 30 septembre 2019 et sur la base d'une situation comptable intermédiaire de SOITEC NEWCO 1 SAS arrêtée le 31 décembre 2019.

Les sociétés participant à l'opération d'apport partiel d'actif étant sous contrôle commun, conformément aux dispositions des articles 743-1 et suivants du Plan Comptable Général, les apports réalisés dans le cadre de l'apport ont été évalués sur la base de leur valeur nette comptable, au 1^{er} janvier 2020 (date d'effet comptable de l'opération), soit :

- Actif : 2.345.137,51 euros

- Passif : 179.942,17 euros

Faisant ressortir un actif net apporté de : 2.165.195,34 euros

Sous réserve de la réalisation des conditions suspensives prévues dans le projet de traité d'apport, l'opération se réaliserait le 31 mars 2020 à 23h59, mais prendrait effet fiscal et comptable au 1^{er} janvier 2020, les opérations réalisées par SOITEC SA depuis cette date et concernant la Branche d'Activité Apportée devant être considérées comme accomplies par SOITEC NEWCO 1 SAS.

L'apport par SOITEC SA à SOITEC NEWCO 1 SAS serait rémunéré par l'attribution à SOITEC SA de 999.000 actions nouvelles de 1 euro de valeur nominale chacune, à créer par SOITEC NEWCO 1 SAS dont le capital serait ainsi augmenté de 999.000 euros pour être porté à 1.000.000 euros. Le montant prévu de la prime d'apport s'élèverait à 1.166.195,34 euros. Cette rémunération a été déterminée sur la base de la valeur arrêtée selon les méthodes définies dans le projet de traité d'apport.

Dans le cadre de l'opération, SOITEC NEWCO 1 SAS changerait sa dénomination commerciale pour « SOITEC LAB ».

Conformément à l'article L 236-6 du Code de commerce, deux exemplaires du projet de traité d'apport ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de Grenoble, pour chacune des deux sociétés concernées, le 28 février 2020.

Conformément aux termes de l'article L236-20 du Code de commerce, SOITEC SA resterait solidairement obligée avec SOITEC NEWCO 1 SAS au paiement des dettes liées à la Branche d'Activité Apportée transmises à cette dernière dans le cadre de l'apport. En conséquence, les créanciers non-obligataires de SOITEC SA et de SOITEC NEWCO 1 SAS ne disposeront pas du droit d'opposition prévu à l'article L236-21 du Code de commerce.

La publicité légale et les informations relatives à l'opération prévues par l'article R. 236-2-1 du Code de commerce peuvent être consultées sans frais à partir de la date de dépôt susvisée et pendant un délai de 30 jours sur les sites internet suivants :

Société apporteuse, SOITEC SA : <https://www.soitec.com/fr/investisseurs/operations-intragroupe-apport-partiel-d-actif>

Société bénéficiaire, SOITEC NEWCO 1 SAS : <https://www.soitec-lab.com/fr/opérations-juridiques>